

Septembre 2025

L'UNICEM et le CEN Rhône-Alpes renforcent leur partenariat au service de la biodiversité

Face aux défis environnementaux et à l'obligation impérieuse de préserver la biodiversité, la filière des matériaux minéraux continue de faire bouger les lignes.

En Auvergne Rhône-Alpes, l'UNICEM régionale et le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes ont renouvelé leur partenariat inédit entre industrie et nature, fort de 15 années d'actions concrètes.

Ce nouvel accord régional vient renforcer les engagements communs et la mutualisation des expertises techniques et environnementales au service de la biodiversité et de la transition écologique du secteur des carrières.

Un partenariat structuré autour de trois axes majeurs

Ce nouvel accord s'articule autour de trois vecteurs d'action, qui structurent et renforcent les synergies entre les deux partenaires :

- Une assistance technique croisée : un partage d'expertises pour renforcer les pratiques de gestion durable et de réhabilitation des sites.
- Des projets et journées solidaires : la co-construction d'actions concrètes sur le terrain, mobilisant les équipes des deux structures.
- L'accompagnement : épauler les adhérents de l'UNICEM dans la reconversion des carrières en fin d'exploitation vers des usages favorables à la biodiversité.



A gauche, Dominique Dorel, Vice-Président de l'UNICEM Auvergne Rhône-Alpes, et Yves François, Président du CEN Rhône-Alpes. ©UNICEM

Industrie et biodiversité : un dialogue fructueux

Depuis plus de dix ans, l'UNICEM et le CEN Rhône-Alpes construisent une relation de confiance, fondée sur des actions concrètes et un dialogue constant.

Yves François, président du CEN Rhône-Alpes, revient sur cette collaboration durable : « *Nous avons mené ensemble de nombreux projets riches de sens, qu'il s'agisse de chantiers participatifs, de partages d'expertise ou de la qualité du dialogue que nous entretenons depuis toutes ces années.* »

Dominique Dorel, vice-président de l'UNICEM régionale, partage cet enthousiasme : « *Cette collaboration est à la fois régulière, constructive et surtout porteuse de résultats concrets sur le terrain. Elle montre que nos secteurs peuvent travailler main dans la main au service des territoires et de la biodiversité.* »

Depuis 2010, ce partenariat a permis plusieurs initiatives phares comme l'inventaire du patrimoine géologique de Rhône-Alpes, la réhabilitation de carrières de roches dures dès 2014, ou encore l'expérimentation de techniques de recensement de sites dégradés en 2019.

Autant d'initiatives qui illustrent une volonté partagée d'agir localement et durablement.

Avec cet accord renouvelé, l'UNICEM et le CEN Rhône-Alpes affirment leur volonté commune de faire école, à la croisée de l'économie locale et de la préservation de la nature. Ainsi, les sites industriels d'aujourd'hui seront les écosystèmes préservés de demain.

À propos de l'UNICEM

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (**UNICEM**) fédère les entreprises qui produisent les matériaux minéraux essentiels à la construction et aux travaux publics. Elle représente, promeut et défend les intérêts collectifs de la filière. Elle s'appuie sur deux syndicats adhérents : le Syndicat national du béton prêt à l'emploi (**SNBPE**) et l'Union nationale des producteurs de granulats (**UNPG**). Elle réunit également plusieurs syndicats associés spécialisés, parmi lesquels le **FILMM** (isolants en laines minérales), le **SNPB** (pompage du béton), le **SNROC** (roches ornementales), le **SYNAD** (adjuvants), le **SYNFAD** (durcisseurs) et l'**UPGV** (grès des Vosges). Ensemble, ces entités portent les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du secteur, et accompagnent sa transition vers des pratiques durables et responsables. L'UNICEM compte 937 entreprises adhérentes (TPE, ETI, groupes internationaux) et 3 279 sites. Elle représente un chiffre d'affaires de plus de 8 milliards d'euros, soit 85 % du chiffre d'affaires de la filière en France.

